



Séance plénière du 25 juin 2018

**STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 8 juin 2018,

Vu l'avis de la 3ème commission en date du 12 juin 2018,

Vu l'avis du bureau en date du 18 juin 2018,

Monsieur Jean-Michel DELAVEAU, rapporteur entendu :

**DELIBERE**

Lors de l'élaboration de son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté en décembre 2016, la Région avait identifié le développement de l'économie sociale et solidaire comme un axe de progrès pour la région Centre-Val de Loire.

L'article 7 de la loi ESS du 31 juillet 2014 précise quant à lui que : « *La Région élabore, en concertation avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire ainsi qu'avec les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire, une stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire et peut contractualiser avec les départements, les communes et les EPCI à fiscalité propre pour la mise en œuvre des stratégies concertées et le déploiement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional* ».

C'est dans ce cadre que la Région propose aujourd'hui sa stratégie avec pour ambition de « *fixer pour les années à venir les orientations régionales en la matière et d'encourager d'autres formes d'entreprenariat en région Centre- Val de Loire* ».

Cette stratégie est le fruit de multiples temps d'échanges. Elle a été élaborée conjointement avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) ainsi que sur la base de la concertation de l'ensemble des acteurs de l'ESS dans le cadre du volet ESS du SRDEII, de la contribution du CESER, d'une enquête réalisée auprès des Agglomérations et Communautés de communes...

La stratégie proposée a pour ambition de permettre à l'Économie Sociale et Solidaire de « changer d'échelle » autour de trois ambitions :

- Développer l'économie et l'emploi ;
- Professionnaliser les acteurs et les structures ;
- Promouvoir le secteur et ses valeurs.

Ces trois ambitions se déclinent en quatre axes :

- Accompagner les structures de l'ESS sur l'ensemble de leurs phases de développement ;
- Permettre la professionnalisation des acteurs de l'ESS ;
- Renforcer les interconnexions et les synergies territoriales et économiques entre l'ESS et l'économie classique ;
- Faire de l'ESS un acteur connu et reconnu hors de ses frontières traditionnelles.

Pour rappel, dans sa contribution adoptée à l'unanimité en séance plénière de juin 2017, le CESER proposait 5 axes d'évolution :

Axe 1 : Pour le Conseil régional : affirmer son statut de chef de file moteur de l'ESS ;

Axe 2 : Offrir un accompagnement technique et financier similaire à celui proposé aux entreprises dites « classiques » ;

Axe 3 : Faire de l'insertion une volonté politique au service des territoires et des hommes ;

Axe 4 : Faire face aux départs massifs à la retraite dans les 10 années à venir et maintenir le tissu des entreprises locales ;

Axe 5 : Accompagner la professionnalisation des acteurs de l'ESS.

La stratégie régionale de l'ESS reprend en grande partie les propositions de cette contribution, ce dont le CESER se félicite. L'emploi ESS en région représentant 10,6 % de l'emploi régional, l'enjeu d'une véritable impulsion est donc majeur, notamment dans un contexte de départs massifs à la retraite.

### **L'affirmation du rôle de chef de file de la Région pour l'ESS**

Le rôle qu'entend prendre la Région pour impulser ce mode d'entreprendre auprès de ses partenaires ne peut qu'être salué, que ce soit au sein de la conférence régionale de l'ESS, mais aussi par le biais de ses contractualisations avec les EPCI, les Départements et l'Etat.

Sans reprendre l'ensemble des mesures proposées par le Conseil régional, quelques axes de développement paraissent importants à mettre en avant.

À ce jour, la plateforme d'orientation Connect'Up n'intègre que partiellement l'économie sociale et solidaire. La Région propose de parer à cette carence par cette stratégie, ce qui est un signe fort pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette chaîne d'accompagnement devrait par ailleurs permettre une meilleure porosité entre les acteurs de l'ESS et les entreprises dites classiques. Une réflexion pourrait également être engagée en lien avec l'ensemble des chambres consulaires pour favoriser les échanges entre structures qui œuvrent au final pour un même objectif de développement économique et social des territoires de la région.

La création d'un cadre d'intervention spécifique pour le soutien aux formes coopératives devrait permettre une meilleure visibilité de l'action régionale en la matière et aux porteurs de projets de connaître plus facilement la manière dont ils peuvent être accompagnés.

Le développement d'espaces d'incubation de projets de type Coopérative d'Activité et d'Emploi devra s'attacher à ne pas privilégier uniquement les métropoles, agglomérations et grandes villes, mais prioritairement à irriguer les territoires les plus en difficulté. Le CESER considère que les incubateurs doivent être positionnés sur l'ensemble du territoire et que la plupart des projets ESS participent de l'innovation sociale. Dans cette optique, le lancement d'un nouvel appel à Projet Innovation Sociale est fortement apprécié, en souhaitant cependant que l'approche reste généraliste, de manière à ne pas passer à côté d'un projet innovant qui ne relèverait pas de la thématique sélectionnée par la Région.

L'enjeu de l'Économie Sociale et Solidaire est bien d'apporter des réponses nouvelles aux besoins des territoires, notamment en matière de développement local et de solidarité.

Ces principes et valeurs développés par l'ESS faisant largement écho aux engagements liés à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la mise en place, au sein de DEV'UP, d'un comité spécialisé sur la RSE, regroupant des acteurs de l'ESS et des acteurs de l'économie classique apparaît comme une bonne initiative. Cela pourra être l'occasion d'échanges de bonnes pratiques entre l'ensemble des acteurs, permettant à chacun de progresser sur les pans de la RSE où ils se situaient en retrait.

Cette démarche devra également être l'occasion de réfléchir aux moyens mis en œuvre pour solutionner le problème de la précarisation d'une partie des salariés de l'ESS.

Afin de favoriser les coopérations territoriales entre l'ensemble des acteurs, plusieurs dispositifs ont été créés récemment. Le dispositif « A vos ID » est à ce titre un outil facilitateur de démarches de coopération autour d'un projet de territoire. Le lancement du réseau OXYGENE début 2018 devrait également faciliter la mise en réseau des acteurs de terrain.

La volonté de mise en place de la démarche « territoire zéro chômeur longue durée » en région ne peut qu'être encouragée. Cette demande d'expérimentation est proposée dans la contribution au SRADDET réalisée par le CESER en avril 2018 (chantier n°13).

La Région propose par ailleurs, dans cette stratégie :

- De réaliser des diagnostics locaux et de plans d'actions fondés sur les spécificités des territoires afin de mettre en perspective les enjeux d'un développement des politiques locales en lien avec les acteurs de l'ESS ;
- D'encourager la structuration de pôles locaux ESS à partir d'une animation portée par les EPCI ;
- De soutenir la création de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) par le lancement d'un appel à projet Région ;
- De promouvoir la création de tiers-lieux dans les centre-bourgs et milieux ruraux ;
- D'encourager les pratiques d'achat groupé pour des citoyens réunis en collectif et/ou pour des groupements d'entreprises issues de l'ESS.

Le CESER se félicite de l'ensemble de ces propositions qui reprennent en grande partie celles élaborées dans sa contribution de juin 2017.

## Une démarche à soutenir et à poursuivre

L'importance de la promotion de l'ESS auprès des citoyens, et en particulier auprès des jeunes, est indéniable. La communication de la Région et des acteurs de l'ESS sera une des clés de réussite de cette proposition. Les concours lancés auprès des étudiants (Créa Campus et PEPITE) et surtout la communication envisagée autour de « la semaine de l'ESS à l'école » sont autant d'éléments qui pourront permettre une meilleure visibilité de l'ESS. En effet, pour faire face aux départs massifs à la retraite dans les prochaines années, les jeunes d'aujourd'hui doivent être sensibilisés à ce mode d'entreprendre et aux opportunités offertes par l'ESS dès le lycée. Un partenariat avec la plateforme pass jeune pourrait également être envisagé pour une meilleure diffusion de ces dispositifs.

Plus largement, une meilleure connaissance et une meilleure identification des structures de l'ESS paraissent indispensables pour permettre une valorisation des actions et valeurs apportées par cette forme d'entrepreneuriat. La reconnaissance de l'ESS est récente, cette démarche semble donc nécessaire. Les actions de la Région et de la CRESS en ce sens sont donc saluées et encouragées.

L'objectif affiché de mesurer l'impact social et sociétal de l'ESS sur les territoires, en particulier pour réfléchir aux « coûts évités » et à l'utilité sociale pour la collectivité apparaît nécessaire. Dans sa contribution au SRADDET (chantier n°12), le CESER soulignait l'importance de l'ESS comme source d'emplois non délocalisables. Il salue donc la mise en place d'un groupe de travail, en lien avec la CRESS, et souhaiterait être associé à cette démarche. Il souhaite cependant souligner que si l'ESS permet notamment d'apporter des réponses en termes de besoins sociaux vis-à-vis de publics vulnérables ou de territoires délaissés, elle n'a cependant pas vocation à pallier les carences des entreprises ou de l'État.

Si relocaliser l'économie dans les territoires par la finance participative et citoyenne peut effectivement être une opportunité de développement pour les entreprises de l'ESS, le CESER rappelle néanmoins que les secteurs traditionnels de financement doivent également prendre leur part dans cette démarche. La Région a, sur ce point, un rôle important à jouer pour encourager les banques à financer les entreprises de l'ESS.

Enfin, des interrogations demeurent sur le faible montant associé à cette démarche (500 000€ en AE dans la DM1 présentée en juin 2018). Si ce montant permet de couvrir les premières mesures qui doivent être mises en place (incubateur, innovation sociale...), le CESER sera attentif aux engagements pris de maintenir une action volontaire en matière d'ESS, action qui nécessitera des moyens en conséquence.

## Conclusion

Ces 20 propositions d'actions proposées par la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire démontrent une démarche ambitieuse de la Région pour soutenir les structures de l'ESS.

Cette stratégie, qui est composée d'un premier ensemble de propositions, pourra évoluer ou être complétée tous les deux ans lors des conférences régionales de l'ESS. Un calendrier programmatique de mise en œuvre serait, à ce titre, particulièrement apprécié. Cette démarche incluant des phases d'évaluation, de co-construction, d'évolution est saluée par le CESER qui s'engage à suivre la mise en œuvre des actions et les moyens qui y seront associés.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 7

Avis adopté à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

**Avis du CESER relatif à la « Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en Région Centre Val de Loire**

**Intervention de Monsieur : Jean Louis RENIER**

**Au nom du groupe : CFDT**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La CFDT, s'appuyant en cela sur les principes qui soutendent son action, apportera un vote favorable sur l'avis porté par Jean Michel DELAVEAU sur « la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en région centre val de Loire ».

L'ESS prise dans la double contrainte qui pèse sur elle "être un acteur économique et viser l'équité sociale" affirmera sa spécificité pour être reconnu comme un acteur important de notre territoire en s'engageant dans la formation de ses dirigeants et salariés, mais aussi en développant des actions d'insertion par l'activité économique

Nous approuvons les 20 nouvelles propositions contenues dans le SRESS et tenons à affirmer les points qui, selon nous doivent faire l'objet d'un travail prioritaire.

- 1 – L'ESS de par sa spécificité doit s'engager dans un effort de professionnalisation des salariés et des dirigeants de ses entreprises ;
- 2 – afin de permettre à ses salariés d'avoir un temps de travail plus important, l'ESS doit encourager les groupements d'employeurs et contribuer ainsi à limiter les risques de précarisation de ses salariés, notamment dans le domaine du travail à domicile auprès des personnes dépendantes ;
- 3 – L'ESS doit s'engager dans une véritable gestion prévisionnelle des carrières en favorisant la formation de ses salariés ;
- 4 – L'ESS doit mettre en œuvre les moyens indispensables afin d'anticiper les départs massifs en retraite qui vont intervenir ;
- 5 – Ainsi que le CESER l'a voté lors de sa séance du 16 avril 2018, sur le SRADDET, l'ESS doit s'impliquer dans les dispositifs « territoire zéro chômeurs » en développant des expérimentations (dans le secteur du recyclage par exemple)
- 6 – L'ESS doit s'investir pour encourager des « micro-projets par le biais de « Centre actif », avec le soutien de la Région Centre Val de Loire



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

**Avis du CESER relatif à la « Stratégie régionale de l'ESS en région CVL »**

**Intervention de Monsieur Jean-Jacques FRANCOIS (lu par Madame Jessica GOUINEAU)**

**Au nom du groupe : UNSA**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

L'UNSA, tient à rappeler que le CESER a, depuis plusieurs années, considéré l'ESS au titre des activités économiques dans les documents de conjoncture, comme dans la communication sur l'accompagnement des entreprises régionales de 2016. A ce titre, les différentes catégories de composantes de l'ESS, les statistiques entreprises et salariés, les études réalisées (dont la dernière sur l'économie circulaire) ont été régulièrement exposées.

Les sociétés commerciales qui respectent les trois principes de l'ESS, recherche une utilité sociale et définissent des règles d'affectation spécifiques, peuvent désormais obtenir l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociales).

Le CESER est également représenté, par un conseiller et un chargé de mission, au sein du Comité de pilotage de la CRESS et participe à certains de ses comités de pilotage.

Depuis la loi de 2014, l'ESS s'est structurée tant à l'échelon national que régional. Durant cette période, les responsables régionaux ont multiplié les initiatives pour se faire connaître, voire reconnaître. L'ESS est représentée au CESER et à DEV'UP entre autres.

Enfin, la loi NOTRe affirme le rôle de la région en tant que cheffe de file en matière économique et tend à renforcer le rôle des acteurs de l'ESS dans l'élaboration des stratégies régionales.

Le rapport du Conseil régional et le projet d'avis du CESER reprennent une grande part de la contribution du CESER à la stratégie régionale de l'ESS, adoptée à l'unanimité, en juin 2017.

Ne sont repris ici que les principaux axes de développement à mettre en avant et leurs enjeux. En fait, la stratégie régionale comporte 20 propositions d'action ambitieuses qui à l'évidence ne seront opérationnelles qu'au travers d'une programmation concertée, sérieuse et réaliste dès le départ, assortis d'indicateurs permettant de faire le point à l'occasion par exemple des conférences régionales de l'ESS.

**L'UNSA est favorable à l'adoption du projet d'avis.**





## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

**Avis du CESER relatif à la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en région Centre-Val de Loire**

**Intervention de Madame Kenza BELLIARD (lu par madame Armelle BRUANT)**

**Au nom du groupe : CGT**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

La Cgt soutient les formes porteuses d'institutions émancipatrices des travailleurs, inventées de longue date par la classe ouvrière organisée, comme les coopératives. Ainsi par exemple, les Coopératives d'Activité et d'Emploi sont un moyen par le salaire et sa partie socialisée que sont les cotisations sociales, d'assurer une protection sociale aux actifs.

L'avis souligne à juste titre qu'il faut veiller à ce que le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire ne soit pas investis de la mission de pallier les carences de l'Etat. Nous insistons sur ce point : le secteur de l'ESS ne doit pas être le palliatif du démantèlement des services publics, avec de surcroît des moyens et des statuts bien plus faibles.

Nous nous félicitons également de la volonté d'agir pour la relocalisation de l'économie.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté de soutenir un secteur d'activité, à fortiori s'il est orienté vers des activités socialement utiles et contribuant à l'intérêt général, nous avons cependant des réserves sur cet avis.

La question du statut des salariés de ce secteur n'est pas traitée en tant que tel. Seuls des statuts dans la loi sont garants d'une véritable sécurité et progression de carrière, ainsi qu'un accès à la formation. Les structures associatives sont mises à mal, des salariés de structures de l'insertion par l'activité économique sont eux-mêmes en emploi précaire, ce qui constitue une violence sociale symbolique trop souvent ignorée. Comment faire son travail d'intérêt général sereinement, quand on partage le sort de ceux qu'on accompagne ? L'OPCA du secteur associatif, UNIFORMATION, comme d'autres OPCA, manque de moyens : l'accès à la formation des salariés du secteur est de fait très largement réduit. Comment se professionnaliser dans ces conditions ? Quelle garantie concrète de l'accès à la formation et à la progression de carrière ?

Nous sommes opposés à la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises, doctrine de l'Ecole de Chicago, chantre de l'ultralibéralisme économique. La seule responsabilité qui vaille est la responsabilité légale, découlant de la loi. Prétendre que toutes les parties prenantes de l'entreprise dans sa version capitaliste, ont des intérêts congruents, est une mystification. La précarisation des salariés de l'ESS ne peut être éliminée que par le statut, garanti par un droit du travail contraignant et des conventions collectives. La responsabilité discrétionnaire, confine bien souvent au « social washing » ou à la mise en œuvre de mesures partielles, ne suffisant pas à enrayer les conséquences du démantèlement par ailleurs des protections sociales. Le nier est contribuer à la poursuite de cette dynamique.

Si les besoins sociaux des populations les plus fragiles ou de territoires délaissés, peuvent trouver des réponses dans les activités développées dans le secteur de l'ESS, cela ne se fera pas sans choix politiques par ailleurs concernant le développement territorial et la politique économique. Quel levier pour le secteur de l'ESS, si les territoires continuent de se vider de services publics, et que la population s'appauvrit par le chômage, la précarité et l'effondrement du niveau des salaires et des retraites ? Dans un désert peuplé de populations reléguées et rendues insolubles, aucune activité, soit-elle sociale et solidaire, ne peut se développer. Ainsi la volonté de créer des tiers Lieux dans les bourgs ruraux est floue quant aux retombées attendues. En quoi la création de tels lieux viendra résoudre la question du niveau de la demande, et donc du niveau d'activité économique ?

Nous nous abstenons sur cet avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

### **Avis du CESER relatif à la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en région Centre-Val de Loire**

#### **Intervention de Monsieur Laurent LHEURE**

#### **Au nom du groupe : Agricole**

Monsieur le président du CESER, M le vice-président, M le rapporteur.  
Mme et Monsieur les conseillers

Nous nous félicitons de la stratégie du conseil régional, en collaboration avec la CRESS, pour soutenir et encourager cette nouvelle forme d'entreprenariat que représente le secteur de l'ESS et nous sommes d'accord avec les trois ambitions prioritaires.

Nous voulons néanmoins attirer l'attention sur la diversité et la pluralité des entreprises de ce secteur aussi bien dans leur forme juridique (associations, Fondations, mutuelles, banques, coopératives) que dans leur taille qui peut aller de l'association administrée par un ou deux salariés aux mutuelles et bancassurances nationales, voire internationales qui emploient des milliers de salariés.

Si toutes partagent des valeurs de " non-lucrativité individuelle", de gouvernance démocratique, certaines ont déjà élaboré des politiques de RSE très avancées et déploient des stratégies et des actions dynamiques d'innovation et de création. Les acteurs de l'ESS sont trop souvent perçus comme dépendants et sous perfusion de subventions aléatoires, ce secteur pour être porteur et "changer d'échelle" doit utiliser les compétences des entreprises qui le composent, reconnaître celles qui s'y développent.

Il s'agit pour cela de mieux coordonner ce secteur de l'économie sociale et solidaire pour le structurer, pour le renforcer, axe que nous peu retrouvés les propositions.

Il nous semble donc indispensable d'établir un état des lieux pour différencier les entreprises de l'ESS et dans leurs genres et dans leurs formes afin d'identifier les besoins et définir au mieux une stratégie de développement du secteur.

Pour le secteur de l'agriculture, on ajoute encore à la confusion des genres, entre les CUMA et AMAP pour la mise en commun de matériels et les ventes directes aux consommateurs et d'un autre, les grands groupes coopératifs céréalier, sucrier, oléagineux, laitier, de dimension internationale qui vendent aussi à des groupes de distribution coopératifs, Galec, système U par exemple, afin de revendre dans leurs hypermarchés et parfois même en conflit de valeurs, tout cela dans le panier de l'ESS telle qu'on essaie de la définir.

Là aussi il nous faut trouver une meilleure cohérence et nous atteler à mieux coordonner, un monde qui pourrait s'échapper de ses nobles valeurs initiales.

Les dernières actions des agriculteurs ont montré combien il fallait se mobiliser en ce sens.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

### **Avis du CESER relatif à la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire**

#### **Intervention de Madame Dominique Lorenzi-Bry**

#### **Au nom du groupe AIESSE**

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le rapporteur de l'avis du CESER, chers collègues.

Notre intervention présentée au nom du groupe AIESSE a pour but de conforter l'avis de notre rapporteur, par un focus particulier visant à valoriser le poids économique et social régional des Etablissements et services d'aide par le travail dédiés aux travailleurs en situation de handicap, plus communément appelés ESAT et Entreprises Adaptées. Si les travailleurs recrutés bénéficient individuellement d'un accompagnement médico-social spécifique financé par l'agence régionale de santé afin de maintenir leurs capacités de travail et leur autonomie, les unités industrielles, artisanales et commerciales qui les emploient ont des contraintes identiques à toutes les autres entreprises en termes de fonctionnement et d'investissement. Notre région compte aujourd'hui plusieurs dizaines d'établissements de ce type en zones urbaine et rurale, preuve d'une politique historiquement volontariste des associations du secteur de l'économie sociale et solidaire et qui perdure y compris dans des territoires qui aujourd'hui se dévitalisent sur le plan populationnel, économique, médical, culturel ... Ces structures qui ne peuvent en aucun cas être confondues avec des lieux occupationnels, prennent toute leur part au maintien d'une dynamique économique locale, voire à la création de nouvelles ressources. Leurs modèles d'organisation et leurs prestations sont en évolution constante pour répondre aux demandes. Pour exemple, aujourd'hui des équipes de travailleurs handicapés se déplacent au sein d'entreprises de la « Cosmétique Valley », investissent le secteur de l'alimentation bio. Certains dirigeants d'ESAT particulièrement concernés par l'amélioration de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap créent des dispositifs d'accompagnement à l'emploi auprès des employeurs.

Toutefois à l'instar de toute autre entreprise, les ESAT de notre région ont aussi des équilibres économiques très fragiles comme en témoignent les indicateurs régionaux en cours d'exploitation menés par l'URIOPSS Centre, notamment en matière de rénovation de bâtiments, de création immobilière, de remplacement d'équipements lourds et innovants.

Aussi si nous confirmons la détermination de leurs dirigeants associatifs pour favoriser le développement de connaissances, de formations visant la professionnalisation des acteurs concernés, et impulser l'innovation de ce secteur avec l'appui d'autres acteurs régionaux, nous pensons aussi que le rôle de la Région en matière de consolidation économique de ces entreprises dédiées aux travailleurs handicapés est déterminant notamment en terme d'investissements, tant pour les territoires concernés que pour les travailleurs handicapés eux-mêmes dont une majorité rappelons-le fait partie de la cohorte des personnes précarisées de notre région.

Nous voterons sans réserve l'avis qui nous est présenté tout en formulant le souhait que le soutien à ce secteur de l'Economie Sociale et Solidaire trop méconnu mais si utile aux populations concernées, soit durablement acté dans la politique régionale.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

### **Avis du CESER relatif à la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en région Centre-Val de Loire**

#### **Intervention de Monsieur Jean-Paul CARRIERE**

#### **Au nom du groupe : Enseignement supérieur et recherche**

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur, cher(e)s collègues,

Cette intervention a été préparée en concertation avec les représentants des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de notre assemblée, et est également présentée au nom du groupe AIESSE. Elle sera volontairement brève dans la mesure où elle n'a pas d'autre ambition que d'apporter un complément à l'avis de notre rapporteur, avis auquel nous souscrivons pleinement.

Nées elles-mêmes d'initiatives innovantes, les organisations de l'ESS jouent un rôle majeur dans la production et la diffusion de l'innovation, parfois technologique, mais aussi et surtout organisationnelle et sociale, comme cela a été démontré par de nombreux travaux de recherche en Sciences Sociales, et comme cela se vérifie souvent sur le terrain, y compris dans notre Région. On le constate dans de nombreux domaines d'activité. Qui plus est, l'ESS est souvent pionnière dans la mise en œuvre d'actions relevant de domaines au cœur de la stratégie de développement de la Région telle qu'elle s'esquisse à travers l'élaboration du SRADDET. Nous pensons en particulier à tout ce qui touche à la transition énergétique et à la promotion de l'économie circulaire. Ainsi, une petite étude récente menée dans le cadre de la préparation du colloque Nature et Ville organisé à Tours il y a dix jours, a montré que sur le territoire de Tours Métropole les actions innovantes et les plus emblématiques ayant pour objet le développement de l'économie circulaire étaient dans de nombreux cas le fait d'institutions de l'ESS. Cette simple évocation peut servir de justification au rôle de chef de file qu'entend jouer la Région pour favoriser un essor de l'ESS, source d'un dynamisme régional avéré.

La Région peut en effet contribuer au renforcement de l'ESS à travers au moins 4 modalités d'intervention, que l'on retrouve d'ailleurs de façon transversale dans le rapport sur la stratégie et les propositions qu'il contient.

Il s'agit de :

- La diffusion des connaissances,
- L'accompagnement des initiatives sous des formes multiples, qui vont de l'appui juridique à la formation, en passant par l'appui financier,
- L'appui à la recherche et à l'innovation,
- Et enfin la coordination et la mise en synergie des acteurs et de leurs initiatives.

Mais, nous pensons aussi que ces soutiens de la Région à l'économie sociale et solidaire présupposent le développement d'un fort partenariat avec les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela est particulièrement évident en ce qui concerne la concrétisation de l'axe 2 relatif à la professionnalisation des acteurs de l'ESS, car nos établissements d'enseignement supérieur peuvent s'inscrire dans la stratégie régionale à travers le montage de formations dédiées, principalement de niveau Master, dès lors que les moyens humains et les dotations nécessaires leur sont attribués. De même, les laboratoires de recherche de nos universités et écoles d'ingénieurs, en particulier dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales, sont en capacité de développer des programmes de recherche ciblés sur les conditions de développement de l'ESS dans la région, dans une perspective de développement territorial durable.

C'est pourquoi, tout en approuvant sans réserve l'avis, nous concluons cette intervention en formulant le vœu que soient actées par la stratégie régionale les potentialités de coopération avec les institutions de l'ESS, en vue de promouvoir une ESS pleinement inscrite dans les dynamiques de développement régional.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018.

**Avis du CESER relatif à : la Stratégie Régionale de l'ESS en région Centre-Val de Loire (SRESS)**

**Intervention de Monsieur SACHER Dominique**

**Au nom du groupe : AIESSE + CRESS**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des AIESSE et de la CRESS  
Nous voterons sans réserve l'avis qui nous est présenté.

Mon propos sera en trois temps : Hier, Aujourd'hui et pour l'avenir.  
**Hier :** Que de chemin parcouru depuis le 2 juillet 2001 où le rapport « les associations en région Centre : impacts économiques et sociaux » répondait à une auto-saisine du bureau du CESR. Un rapport de Pierre GRAVAND de l'URAF, dont le groupe de travail était présidé par Georges LEBAT de Force Ouvrière et dont le rapporteur était Paul LEBRETON de l'URIOPSS. Permettez-moi de rappeler les recommandations faites par le CESR :

- Faciliter l'engagement Associatif
- Soutenir les coordinations associatives régionales.
- Clarifier les relations entre le secteur de l'ESS et le secteur marchand.
- Intensifier le partenariat institutionnel et financier entre les associations et les collectivités publiques en signant une charte d'engagement réciproque à l'image de celle signée par le premier ministre à l'occasion du centenaire de la loi de 1901.

Cette charte fut signée avec le Conseil Régional et se confirma en 2005 dans le projet Cap ASSO.

**Aujourd'hui :** La loi du 31 juillet 2014 a constitué une reconnaissance légale de l'ensemble des acteurs de l'ESS. Cette économie est un mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Cela est correctement décrit dans l'avis de notre rapporteur du CESER et dans le rapport de Monsieur le président du Conseil Régional.

Depuis la loi NOTRe, le Conseil Régional et les 3 autres chambres consulaires régionales ont invité la CRESS à tenir toute sa place dans l'élaboration du SRDEII. Je pense au forum dédié à l'ESS du 26 avril 2016 à Châteauroux qui a permis d'associer à la réflexion plus de 400 personnes mais aussi en nous associant dans Dev-up.

**Pour l'avenir :** Avec la Stratégie Régionale de l'ESS et ses 20 propositions nouvelles c'est une autre étape qui va s'ouvrir avec des perspectives nouvelles pour les acteurs de l'ESS en complément de ce que la région propose déjà depuis 2005 (cap-Asso).

Nous nous félicitons de l'ambition portée par la Région pour l'ESS

Cette stratégie de l'ESS présentée en 4 axes vient conforter les mesures qui concernent les entreprises de l'ESS mentionné dans SRDEII mais elle se veut plus large que l'angle économique pour concevoir l'ESS à 360° avec des ambitions sociales et environnementales sur tous les territoires.

Nous soutenons Le rôle de chef de file que la Région y affirme. Elle sera aux côtés de l'Etat lors de la prochaine CORESS pour que celle-ci soit l'occasion de mieux faire connaître l'ESS aux EPCI.

Nous « apprécions » la prise en compte d'un grand nombre de nos propositions : du développement de l'entrepreneuriat (CAE, incubation, financement...) au développement de la solidarité par l'emploi (territoire zéro chômeur) sans oublier l'égalité des territoires (épargne citoyenne, PTCE, centre bourg) et le travail sur l'engagement des jeunes générations.